

FLEURY MICHON

Société Anonyme au capital de 13 382 658,85 €uros

Siège social : La Gare – 85707 POUZAUGES

RCS LA ROCHE SUR YON B 572 058 329

POUVOIR

JE SOUSSIGNE(E) :

Domicilié à :

Propriétaire de actions de la société FLEURY MICHON, ouvrant droit à..... voix,

donne pouvoir, par les présentes, à

M

demeurant à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire le **Judi 26 Mai 2016**, à 17h00, au siège social, route de la Gare, La Meilleraie Tillay, 85700 POUZAUGES – salle conférence,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les comptes consolidés 2015, sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, et sur le rapport du Président du Conseil d'Administration;
- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'attribution d'actions gratuites conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention de garantie en faveur de notre filiale italienne P.F.I. pour sûreté de la réalisation d'une opération de factoring (*décision CA 1.4.2016*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention d'animation stratégique valant avenant au contrat de prestations de services avec la Société Holding de Contrôle et de Participations – S.H.C.P. (*décision CA 1.4.2016*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention de garantie en faveur de notre filiale italienne P.F.I. en garantie d'un emprunt, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta, ledit emprunt étant destiné à financer un investissement (*décision CA 17.12.2015*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution consenti pour sûreté des emprunts contractés par Platos Tradicionales ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution au profit de la société Delta Daily Foods (Canada) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de compte courant

- d'actionnaire avec la société Très Bien Merci ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie pour sûreté d'un emprunt devant être contracté par P.F.I. ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie complémentaire pour sûreté d'un emprunt devant être contracté par P.F.I. ;
- Quitus aux Membres du Conseil d'administration ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'exercice en cours ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social dans les conditions prévues par les articles L 225-209 du Nouveau Code de Commerce ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Le Chatelier pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et tenue en 2019 ;
- Constatation du non- renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Yves Gonnord et de Monsieur Philippe Tharaud ;
- Proposition de nomination de Madame Claire Gonnord en qualité d'administrateur pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et tenue en 2019 ;

Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration, rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié bénéficiaire ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés concernées, ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée et qui sont de la compétence du conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au profit du Directeur Général, en vue de réduire le capital social par annulation des actions qui pourraient être acquises dans le cadre des rachats d'actions ;
- Pouvoirs.

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toute demande à ce sujet, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et à celle qui aurait lieu ultérieurement si la première ne pouvait délibérer valablement.

Signer à cet effet, la feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, conférer ou accepter toutes fonctions, signer tous procès-verbaux, tous actes et pièces, substituer et généralement, faire le nécessaire.

Déclarant approuver et ratifier par avance, tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à Pouzauges
Le
(Signature) *

* Précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".